

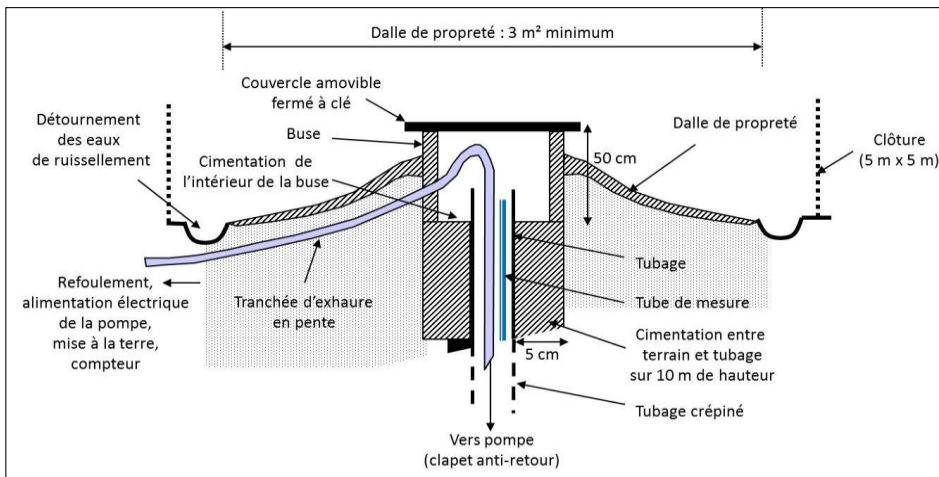
AUTO-CONTRÔLE D'UN FORAGE

Nom du propriétaire :
Adresse du propriétaire :
Adresse du forage :
Usage de l'eau souterraine prélevée :
Usage eau potable (oui/non) :
Le forage est-il réalisé pour une ICPE ? (oui/non) :
Entreprise (Foreur) :
Date de réalisation du forage :
Débit (Q) annuel maximum recherché (m ³ /an) :
Profondeur réelle (m) :
Débit instantané obtenu à la foration (m ³ /h) :

	Règlementaire ou Bonnes pratiques	Responsabilité : Foreur / Pétitionnaire	Réalisé ou en place (à cocher)	Remarques
Déclaration au titre du Code Minier auprès de la DREAL (ouvrage de plus de 10 m de profondeur) et au titre de la Loi sur l'Eau auprès de la DDTM	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Document d'incidence ouvrage (si le débit pompé recherché est supérieur à 1 000 m ³ /an ou ICPE) envoyé à la DDTM ou à l'inspecteur en charge de l'établissement classé	Règlementaire	Pétitionnaire		
Dossier de fin de travaux (coupe géologique, hydrogéologique et technique de l'ouvrage) remise au client, au BRGM et à la Police de l'Eau (DDTM)	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Emplacement : respect des 35 m par rapport aux sources de pollution (minimum obligatoire)	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Ouvrage protégé par une buse	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Buse munie d'un couvercle fermé à clé	Règlementaire	Pétitionnaire		
Présence d'une dalle de propreté extérieure à la buse et cimentée en dôme	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Présence d'un périmètre neutralisé autour de la dalle avec détournement des eaux de ruissellement (surtout si le terrain est en pente)	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Abords propres et protégés et éloigné du bétail (au moins 5 x 5 m)	Bonnes pratiques	Pétitionnaire		
Intérieur de la buse cimenté et continuité avec la cimentation extérieure	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Ouvrage cimenté entre le terrain et le tubage	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Couronne cimentation d'au moins 5 cm d'épaisseur à l'extérieur du tubage (entre terrain et l'extérieur du tubage)	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Ouvrage cimenté en tête sur au moins 10 m de hauteur	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Hauteur de cimentation adaptée à la qualité des arrivées d'eau (nitrates)	Bonnes pratiques	Foreur et pétitionnaire		
Injection du ciment par le fond de l'espace annulaire	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Crépinage usine du tubage et tubage de qualité alimentaire (PVC bleu ou inox)	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Tubage épaisseur en mm (au moins 5 mm)	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Présence d'un tube de mesure du niveau de la nappe (pour la réalisation des essais par pompage)	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Pompe munie d'un clapet de pied anti-retour	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Tranchée d'exhaure de l'eau en pente vers l'extérieur	Bonnes pratiques	Foreur et pétitionnaire		
Présence d'un compteur totalisateur des prélèvements d'eau	Règlementaire	Pétitionnaire		
Registre pour compteur (relevé mensuel du compteur)	Règlementaire	Pétitionnaire		
Disconnecteur à l'aval du compteur d'eau du forage en cas de raccord au réseau d'eau public	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		
Rebouchage des forages infructueux selon les normes (remblai + 5 m de cimentation en tête)	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire		

Utilisation en eau potable :			
En cas d'utilisation en eau potable, analyse annuelle de la qualité de l'eau	Règlementaire	Pétitionnaire	

Selon les volumes pompés (débit pompé supérieur à 10 000 m³/an ou ICPE) :			
Document d'incidence prélèvement (prévisions d'exploitation) envoyé à la DDTM ou à l'inspecteur en charge de l'établissement classé	Règlementaire	Pétitionnaire	
Essai de pompage par paliers (essai de puits) : caractérise les capacités du forage	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire	
Essai de pompage longue durée (test de la nappe) : caractérise l'aquifère pompé	Règlementaire	Foreur et pétitionnaire	



Pour plus d'informations : <http://sigesbre.brqm.fr/Prescriptions-techniques.html>

- Plaquette "Le Forage en Bretagne" : http://sigesbre.brqm.fr/IMG/pdf/le_forage_en_bretagne_fevrier2012.pdf
- Plaquette "Forages en milieu littoral" : http://sigesbre.brqm.fr/IMG/pdf/forages_en_milieu_littoral_fevrier2012.pdf